

I- Généralités

Les présentes conditions générales de vente régissent tous contrats, conventions, bons ou lettres de commandes, acceptation de commande, bordereaux de livraison, dans lequel la société M2Msoft (ci-après « le Vendeur ») intervient comme vendeur des matériels, logiciels et prestations de services qu'elle commercialise. Dans le mot livraison est inclus, la livraison matérielle, l'exécution des travaux, la prestation de services, la livraison de matériels et de logiciels.

Toute dérogation ou clause contraire ne sera valable que si elle est acceptée expressément et par écrit par M2Msoft.

II- Passation de commande

La commande émise par l'acheteur ou son représentant n'est qu'une offre de contracter ; elle n'engage pas les parties qui ne seront définitivement liées que par l'accusé de réception et l'acceptation de la commande par le Vendeur uniquement, dans les termes qu'elle exprime quant à la quantité et la qualité des produits vendus, les tarifs de la vente, et les modalités et délais de paiement et de livraison.

Le bénéfice de la commande et de son acceptation par le Vendeur ne peut être cédé ou transféré à un tiers quelconque par l'Acheteur sans l'accord exprès et préalable du Vendeur.

Toute modification ou résolution de commande demandée par l'Acheteur ne peut être prise en considération par le Vendeur que si elle lui parvient avant qu'il ait cédé la commande initiale ; elle est soumise à son acceptation avant de faire la loi des parties.

Toute commande acceptée par le Vendeur pourra éventuellement subir une modification ou annulation du fait de l'Acheteur à condition qu'elle soit acceptée par le Vendeur qui se réserve la possibilité d'appliquer dans ce cas une indemnité de 30 % du montant de l'annulation ou de la diminution de la commande.

III- Prix

Les prix figurant sur les tarifs sont donnés à titre indicatif. Ils s'entendent, produits livrés en nos établissements, frais, emballage et taxes en sus, les frais de ports sont à la charge du client en Euros hors taxes et peuvent être modifiés à tout moment, sans aucun préavis.

Les commandes de prestations particulières et de produits ne figurant pas sur le tarif M2Msoft seront facturés au prix stipulé sur la proposition commerciale.

IV- Conditions de paiement

Les factures sont établies sur la base des tarifs en vigueur au jour de la commande des produits ; les prix facturés sont ceux correspondant au nombre total d'unités de facturation comprises dans la commande. Tous nos prix s'entendent pour un paiement à 30 jours nets après livraison du matériel. Les conditions de règlement pour la première commande sont établies au comptant sans escompte par virement bancaire ou chèque à la commande.

Toute facture doit être payée à son échéance même en cas de litige sur son libellé ou sur son contenu qui pourrait faire, le cas échéant, l'objet d'une régulation ultérieure. En cas de non paiement d'une facture à l'échéance, M2Msoft exigera le paiement de toutes les factures non échues. En outre, des pénalités égales au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points seront appliquées faute de paiement dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans toutefois que cette pénalité ne puisse être inférieure à 100 Euros. Le retard de paiement pourra donner lieu en outre à la suspension des commandes et livraisons en cours et au retrait de toute possibilité de délai de paiement tel que mentionnés ci-dessus.

V- Livraison, frais et risques

Le matériel est livré à la destination indiquée par l'Acheteur et acceptée par le Vendeur. Le coût du transport est facturé à l'Acheteur selon la grille de tarifs M2MSOFT ou mention expresse sur le devis.

Le dépassement du délai de livraison convenu et confirmé ne peut être considéré comme une faute contractuelle du Vendeur et ne donne aucun

droit au client de résilier et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts pour des dommages subis par lui-même ou par un tiers, ni de demander quelconque pénalité ou bien de refuser la livraison, l'exécution de travaux ou la prestation de services.

Nonobstant la clause de transfert de propriété (cf article VII), le risque de la chose vendue est transféré à l'Acheteur à compter de l'acceptation de la commande par le Vendeur. Sauf accord écrit contraire, le Vendeur décide de la méthode de transfert et du prix.

L'augmentation du coût du transport, de ses frais, taxes et assurances, à raison d'un changement de destination convenu après acceptation de la commande par le Vendeur, mais cependant agréé par lui, est à la charge de l'Acheteur qui s'oblige à l'acquitter.

Le coût du transport sera facturé à l'Acheteur en sus du prix de vente résultant du barème du Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit de satisfaire une commande unique par des livraisons séparées et successives.

Le Vendeur se réserve le droit de suspendre toute livraison dans le cas où l'Acheteur ne satisferait pas à l'une des ou plusieurs de ses obligations à son égard, notamment en cas de défaut ou de paiement partiel du prix.

Le Vendeur se réserve également le droit de se faire consentir par le client toute sûreté en garantie du paiement du prix et de suspendre toute livraison ou de faire constater la résiliation des contrats en-cours tant que cette sûreté ne lui a pas été fournie ou n'est pas satisfaisante.

Dans l'acceptation de commande que le Vendeur émet, les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, et, sauf stipulation contraire acceptée par lui, n'engage pas sa responsabilité.

VI- Réclamation

Toute réclamation relative à la conformité de l'équipement, en quantité ou en nature, avec la commande passée, devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 10 jours de la livraison au client.

Il appartient à l'Acheteur de fournir toute justification des vices ou anomalies qu'il allègue ; il s'oblige à laisser au Vendeur toute facilité pour faire procéder à ses propres constatations et le cas échéant, pour apporter les remèdes qu'il estimera appropriés ; l'Acheteur s'abstiendra, sauf accord des parties, d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers, à cette fin.

En cas de vice apparent ou de non-conformité du matériel, notifié dans les délais ci-dessus et avéré, le Vendeur n'est tenu qu'au remplacement du matériel en cause, ou à l'établissement d'un avoir sur sa facturation, à l'exclusion de toute indemnité.

VII- Transfert de propriété

Conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1980 (N°80-335), M2Msoft se réserve expressément la propriété des produits livrés jusqu'au paiement intégral du prix de vente et des intérêts, frais et accessoires. A cet égard, ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition, la remise de traite, chèque ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Le paiement ne pourra être considéré effectué que lors de l'encaissement effectif du prix par M2Msoft. Les risques sur les marchandises sont transférés au client dès la sortie des locaux de M2Msoft.

VIII- Propriété intellectuelle

Les logiciels que nous proposons demeurent la propriété des fabricants. Seule une licence d'utilisation est accordée. Pour tout logiciel faisant partie de la fourniture, le Vendeur concède à l'Acheteur une licence ou une sous-licence d'utilisation non exclusive et pour ses besoins propres sur ce logiciel, à l'exclusion de tout autre droit. En aucun cas cette licence n'est translatrice d'un droit de propriété. Cette licence permet à l'Acheteur d'utiliser le logiciel pour le nombre d'unités désignées contractuellement. L'Acheteur s'interdit de copier le dit logiciel, sauf à des fins de sauvegarde et d'utiliser celui-ci au-delà des limites fixées contractuellement ou en dehors des cas prévus au présent article. Tout acte de l'Acheteur non couvert par les dispositions du présent article serait susceptible de constituer une contrefaçon. La violation de ces dispositions pourra entraîner l'annulation de toute commande, ce, nonobstant l'engagement de poursuites.

IX- Garantie limitée

La garantie des produits tiers commercialisés par M2Msoft est limitée à celle accordée par le constructeur ou l'éditeur pour la durée accordée généralement. Les matériels directement produits par M2Msoft sont sous couvert d'une garantie initiale de 12 mois extensible en fonction du contrat de maintenance choisie. Ces garanties s'entendent pour une utilisation normale des produits, conformément aux indications portées sur les notices du constructeur ou de l'éditeur. Tout article livré défectueux pourra faire l'objet d'un retour pour réparation ou échange (cf Article XII).

X- Limitations de recours et responsabilité

Le Client est le seul responsable quant à la sélection finale des produits ou services susceptibles de lui faire obtenir les résultats recherchés et quant aux résultats effectivement obtenus. En aucun cas M2Msoft ne pourra être tenu responsable de tout dommage, réclamation, perte quelconque, y compris toute réclamation pour manque à gagner, perte d'épargne et autres dommages particuliers directs ou indirects découlant de l'utilisation ou de l'incapacité d'utilisation des Produits, ni dans le cadre de la mise en œuvre d'un service d'avant vente ou d'après vente sur le site du Client ou sur celui de l'un de ses clients, et ce, quelque soient les circonstances.

La seule responsabilité et le seul recours de la part de l'utilisateur, est le remplacement de Produit ne satisfaisant pas à la garantie limitée explicitée plus haut, sur renvoi du Produit dans son emballage d'origine accompagné d'un exemplaire de sa facture d'achat.

Sauf disposition contraire des présentes Conditions Générales de Vente, les Produits fournis par M2Msoft ne pourront être utilisés, copiés, modifiés, reproduits, transférés, distribués à titre gratuit ou payant, sans accord écrit préalable de M2Msoft. Le Client déclare faire son affaire personnelle de la compatibilité du matériel qu'il acquiert.

XI- Prêt de matériel

M2Msoft se réserve le droit de mettre en dépôt certains matériels. Ledit matériel est placé sous la garde du dépositaire et sous sa responsabilité pleine et entière. Le dépositaire s'engage à contacter son assureur, afin de garantir le matériel contre tous risques. M2Msoft, propriétaire dudit matériel, pouvant alors se subroger dans ses droits. Les conditions de prêt de matériel seront stipulées cas par cas, et feront l'objet d'un contrat de prêt. Il est clairement défini que, quel que soit le délai maximum de prêt, le dépositaire devra prévenir M2Msoft, 5 jours au moins avant l'arrivée du terme de son intention de restituer le matériel.

A défaut, et passé ce délai, M2Msoft facturera au dépositaire le prix indiqué au contrat de prêt, le dépositaire dans ces conditions, étant réputé expressément et sans réserve, en faire l'acquisition aux conditions stipulées sur le contrat de prêt.

XII- Retour des produits défectueux

Tout produit réexpédié à quelque titre que ce soit doit être accompagné de la photocopie de la facture d'achat. Seuls les produits vendus par M2Msoft vérifiés comme défectueux dans les 10 jours de la livraison, peuvent donner lieu à un échange. Dans tous les autres cas, le produit fera l'objet d'une réparation. Tout produit retourné doit être adressé COMPLET DANS SON EMBALLAGE D'ORIGINE. Les frais de transport sont à la charge du Client pour le retour des produits défectueux, et à celle de M2Msoft pour la livraison des produits réparés ou échangés.

XIII- Erreur de commande, retour

Afin de tenir compte d'éventuelles erreurs de commande commises par le client, M2Msoft peut être amené à accepter la reprise des produits suivis sur stock moyennant un coût forfaitaire de gestion de 5 % de la valeur du ou des produits retournés. Ces produits doivent être retournés COMPLETS, NON OUVERTS, sans étiquetage ou marque les rendant impropres à la revente. Aucune marchandise ne saurait être retournée sans l'accord préalable et écrit de M2Msoft. M2Msoft ayant accepté le retour, la reprise du matériel n'interviendra définitivement qu'après vérification de son état et de son emballage conforme à la remise initiale, et fera l'objet d'un avoir à valoir sur la commande de compensation ou des commandes ultérieures.

XIV- Loi et attribution de compétence

Il est expressément convenu que tous litiges seront déférés à la juridiction exclusive d'un collège d'arbitres, personnes physiques, constitué et procédant comme il va être dit :

Chacune des parties désignera son arbitre, les arbitres ainsi désignés en choisiront un autre, de telle sorte que le collège d'arbitres soit constitué en nombre impair.

Les frais de procédure, s'il y a lieu, et les honoraires des arbitres seront avancés par les parties en parts égales. La sentence à intervenir sera exécutoire, la partie qui, par son refus d'exécution, contraindra l'autre à poursuivre l'exécution judiciaire restera chargée de tous les frais et droits auxquels aura donné lieu.

Les parties attribuent compétence au Président du Tribunal de Commerce de Toulouse tant pour l'application des dispositions qui précèdent que pour le règlement de toutes difficultés à survenir lors de la présente clause compromissoire.

A défaut de parvenir à cet accord, les Tribunaux dans le ressort duquel est situé à ce jour le siège social de M2MSOFT seront seuls compétents.

« Bon pour accord sur les conditions générales de vente de la société M2Msoft décrites ci-dessus »